

L'équipe enseignante est heureuse de vous retrouver
et souhaite la bienvenue à chaque enfant et à leurs parents.



Vous trouverez ci-dessous les informations pour cette nouvelle rentrée.

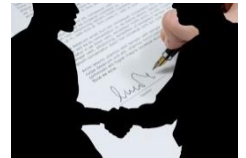
1. LE CONTRAT DE SCOLARISATION

Vous trouverez SUR LE SITE INTERNET de l'école, le contrat de scolarisation comprenant 3 volets (projet éducatif, règlement intérieur et règlement financier), adressé à chaque famille dont le(s) enfant(s) est/ sont scolarisé(s) à l'école Notre Dame du Vœu ;

Il est à lire attentivement par vos soins.

Le règlement intérieur d'établissement, conçu par l'équipe éducative, est un élément indispensable de la vie scolaire, sous la responsabilité du Chef d'établissement.

Lorsqu'un Chef d'établissement d'école maternelle ou élémentaire inscrit un élève, il passe, au nom de l'équipe enseignante, un contrat de scolarisation avec les responsables légaux de l'enfant. Avec le **projet éducatif et le règlement financier** (rétributions, restauration, garderie...), le **règlement d'établissement** fait partie intégrante du contrat de scolarisation que chaque famille s'engage à respecter.



Contrat de scolarisation = projet éducatif (sur le site Internet) + règlement d'établissement (sur le site Internet) + règlement financier (sur le site Internet + imprimé papier) – L'acceptation du contrat est A SIGNER et à nous retourner (imprimé papier) –

L'inscription de chaque enfant à l'école Notre Dame du Vœu est donc désormais soumise à l'acceptation et à la signature de ce contrat.

Pourquoi un règlement d'établissement ?

→ *Une dimension informative : il apporte aux familles et aux élèves les précisions sur les différents aspects de la vie de l'école. Il est ainsi un outil de meilleure relation avec les parents.*

→ *Une dimension juridique : c'est une référence pour préciser les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et donc aussi des parents dans leurs relations avec l'école.*

→ *Une dimension éducative : il aide à la responsabilisation de l'élève en lui fournissant le cadre de vie de l'école. Dans ce souci éducatif, tout règlement intérieur se concrétisera par l'élaboration de règles de vie avec les élèves pour la classe, pour l'école.*

2. REUNIONS Parents/Enseignant de début d'année



Comme chaque année, une réunion sera organisée dans chaque classe avant la Toussaint.

Les enseignants sont heureux de vous rencontrer, **il nous semble important et essentiel que vous soyez présents** à ces temps de rentrée.

D'autre part, la relation « enseignant/enfant/parent » nous paraissant très profitable pour le travail scolaire, nous vous conseillons des contacts réguliers avec l'enseignant de votre enfant (en ayant soin de prendre rendez-vous).

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, voici les dates de réunion de rentrée.

Ces réunions auront lieu à 18h et elles débuteront TOUTES EN SALLE DE MOTRICITE pour un temps collectif. Ensuite, parents et enseignants regagneront leurs classes respectives.

- **Vendredi 27 septembre** Classe de Mme GIQUELLO (CE1)
Classe de Mme ALLAIN (CE1/CE2)
Classe de M BRIAND (CP) + classe de Mme MOURIEC (CP)
Classe de Mme LE RAY (ULIS)

- **Lundi 30 septembre :** Classe de Mme FACHERO/ Mme GOUZIEN (CE2/CM1)
Classe de Mme CATTINI/ Mme GOUZIEN (CM1/CM2)
Classe de Mme LORHO/ M ANDRE (CM1/CM2)

- **Vendredi 04 octobre :** Classe de Mme BAUDRY (PS)
Classe de Mme PINAUD (PS/MS)
Classe de Mme JOUBERT (MS/GS)
Classe de Mme MOURIEC (GS)

3. FORMULAIRES à remplir



En plus du document d'acceptation du contrat de scolarisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir les différents formulaires joints à ce document, nécessaires à l'inscription de votre enfant sur les registres de l'école.

Ils sont au nombre de 4 ; vous trouverez :

- la fiche de renseignements généraux de votre enfant (**merci de remplir une fiche par enfant et de la remettre à l'enseignant(e) concerné(e)**)
- la fiche de : sorties du midi et du soir (primaire et/ou maternelle) /délégation/ autorisations diverses (**merci de remplir une fiche par enfant et de la remettre à l'enseignant(e) concerné(e)**)
- la fiche concernant l'assurance scolaire/extrascolaire + le dépliant Mutuelle St Christophe (**transmise aux aînés**)
- le document concernant les rétributions (**transmis aux aînés**)

Vous trouverez également un dépliant de présentation de l'APEL avec un bulletin d'adhésion.

Ces divers documents doivent être remis à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le Lundi 09 septembre 2019.

CONCLUSION

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et vous souhaitons bonne lecture !

Nous souhaitons à chaque enfant une bonne année scolaire ; que les efforts de chacun trouvent une juste récompense.

Nous vous assurons, chers parents, de notre volonté d'agir pour le bien de vos enfants et de l'école.

L'équipe éducative



4. CALENDRIER des vacances scolaires 2019/2020

Les vacances :

Toussaint

Vendredi 18 octobre 2019 après la classe.
Reprise lundi 04 novembre 2019 au matin.

Noël

Vendredi 20 décembre 2019 après la classe
Reprise lundi 06 janvier 2020 au matin.

Vacances d'hiver

Vendredi 14 février 2020 après la classe
Reprise lundi 02 mars 2020 au matin.

Vacances de printemps

Vendredi 10 avril 2020 après la classe
Reprise lundi 27 avril 2020 au matin.

> **Vacation des cours :**

-Lundi **11 novembre**

-**Vendredi 14 février** : Journée de la Fraternité
(journée non travaillée pour les élèves)

-Vendredi **1^{er} mai** et vendredi **08 mai**

-**Pont de l'Ascension** : mardi 19 mai après la classe au lundi 25 mai au matin

-Lundi de **Pentecôte** : 1^{er} juin



Vacances d'été

Vendredi 03 juillet 2020 après la classe.